

CEI, révélateur d'entreprises...

Le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI) a relancé son grand concours Créa'Vienne départemental annuel avec un lancement national au Salon des Entrepreneurs début février. Depuis sa création, 28 projets lauréats ont bénéficié de ce coup de pouce avantageux pour démarrer des activités novatrices dans la Vienne.

Les lauréats créateurs d'entreprise qui accèdent aux pépinières bénéficient, grâce à ce concours, d'une excellente opportunité pour construire ou parfaire, en toute sérénité, leur projet original. Une circonstance qui, de plus, apporte une meilleure visibilité à la Vienne en renforçant son développement économique ; puisque son objectif est d'attirer et de fixer des projets prometteurs sur le territoire, et ainsi créer de la valeur ajoutée et des emplois. Ce concours est porté par deux pépinières : le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI), fondateur du concours Créa'Vienne en 2008, et la pépinière René Monory de Châtellerauld (RADEC). Les lauréats seront récompensés par des packs entrepreneurs dotés par les nombreux partenaires du concours. Ainsi, plus de 80 000 euros de dotations en numéraire et en prestations (conseil, formation, hébergement, accompagnement, ouvrages...) seront attribués !

À savoir

Le concours est ouvert à tous (sous réserve des catégories et autres critères d'éligibilité) et pas uniquement aux entreprises qui accèdent aux pépinières.

+Infos

*Infos et inscriptions en ligne www.creavienne.fr
La date de clôture des candidatures est le 31 mars et la remise des prix du concours programmée au jeudi 13 juin.
contact@creavienne.fr*

Tous types d'activités pour prétendre au concours

Une nouveauté cette année ! Créa'Vienne, à travers le CEI et RADEC, va récompenser des entreprises en création, en reprise, en développement..., avec plusieurs catégories, liées à la maturité des entreprises : "Projet" (création de l'entreprise prévue à moins de 6 mois), "Création" (entreprise créée depuis moins de 2 ans), "Croissance" (entreprise de 2

à 5 années d'existence), "Reprise" (entreprise reprise depuis moins de 2 ans sur la Vienne hors agglomérations de Poitiers et Châtellerauld). L'option "International" concerne les dossiers des candidats dont l'activité a une dimension internationale. D'excellentes opportunités pour les chefs d'entreprises !

Créa'Territoires

C'est une déclinaison de Créa'Vienne en partenariat avec les 5 Pays du Département.

Les Pays Chauvinois, Civraisien, Loudunais, Haut-Poitou et Clain, Vals de Gartempe et Creuse. L'objectif consiste à encourager les initiatives de création et de développement d'entreprises, de détecter les potentiels de projets afin de dynamiser l'action des Pays.

Les récompenses attribuées aux lauréats de Créa'Territoires, sur chaque Pays, sont honorifiques. Les lauréats recevront un trophée lors d'une cérémonie de remise des prix qui se déroulera dans chaque Pays. Les candidats pourront également participer à Créa'Vienne.

Clôture des candidatures le 31 mars, infos et inscriptions en ligne, www.createrritoires.fr

vos idées nous **Vienne**



GRAND CONCOURS
de la Création d'Entreprise 2013

CREAVIENNE